

# Tout savoir sur les licences 2024

Comme la saison dernière, vous avez le choix entre la licence PREMIUM de la FSASPTT, la licence FFvélo et la licence FFH pour les personnes ayant un handicap.

Vous pouvez prendre l'une ou l'autre, voir plusieurs si vous le souhaitez.

**La licence PREMIUM** est une licence multi-activités qui vous assure pour toutes les activités proposées par la **Fédération Sportive des ASPTT** (en hausse de 3,00€). Possibilité de prendre en complément une assurance pour le vélo.

**La licence FFvélo** est une licence spécifique vélo qui vous assure que pour l'activité vélo. Elle est délivrée par la **Fédération Française de Cyclotourisme** appelée **FFvélo**. Deux formules proposées « Petit Braquet » et « Grand Braquet ». Formules suivant les options choisies (tarif identique à 2023).

**La licence FFH** est une licence proposée par la **Fédération Française Handisport** qui assure les personnes ayant un handicap (non voyants, mal voyants ou tout autre handicap permettant de pratiquer le vélo, le tricycle ou le tandem), (en hausse de 1,00€).

## Quelques explications sur les garanties proposées

A noter que pour la **Responsabilité Civile** les licences FFvélo vous couvrent pour la pratique du vélo en toutes circonstances (lors des sorties clubs mais également lors des sorties personnelles).

La licence PREMIUM de la FSASPTT vous couvre pour la **Responsabilité Civile** lorsque vous pratiquez le vélo lors d'une activité encadrée par un club ASPTT ou par la FSASPTT.

La licence Loisir de la FFH vous couvre pour la **Responsabilité Civile** lorsque vous pratiquez le vélo lors d'une activité encadrée par le club de l'ASPTT AGEN ou de la FFH.

Avec la licence PREMIUM ou la licence loisir de la FFH, vous devrez payer une participation pour vous inscrire à une manifestation de la FFvélo (participation de l'ordre de 2 à 10€) et certaines manifestations vous seront interdites (manifestations organisées par le Codep47, Coreg Nouvelle Aquitaine etc.).

Pour toutes les sorties organisées par la section ASPTT Agen cyclotourisme pas de frais supplémentaire quelque soit la licence.

## Prise d'effets et durée des garanties

**Licence FFvélo** : Le licencié est couvert pendant l'année N dès la prise de licence, ainsi que pendant les mois de janvier et février de l'année N+1.

**Licence PREMIUM de la FSASPTT** : Le licencié est couvert du 1<sup>er</sup> août de l'année N au 31 décembre de l'année N + 1.

**Licence FFH** : Le licencié est couvert du 1<sup>er</sup> septembre de l'année N au 30 novembre de l'année N + 1.

## Certificat médical

**Licence Petit ou Grand Braquet de la FFVélo** :

Le certificat médical n'est plus obligatoire, l'adhérent devra attester sur l'honneur avoir déjà pris, ou prendre les dispositions nécessaires selon les recommandations données en cas de réponse positive à l'une des questions du questionnaire de santé spécifique FFvélo.

Dans les cas d'une pratique en compétition (cyclosporatives) fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du vélo en compétition datant de moins de 12 mois.

**Licence PREMIUM FSASPTT.**

Le certificat médical de non contre-indication ne sera demandé que dans le cas d'une réponse positive au questionnaire de santé (cerfa N° 15699\*01).

**Licence Loisir FFH** : Le certificat médical doit être fourni tous les ans pour les personnes souffrant d'un handicap et 3 ans pour les dirigeants et pilotes (présidents, trésorier et pilote de tandem).

Dans tous les cas, il faudra avoir coché sur le bulletin d'inscription du club de l'ASPTT Agen la case, indiquant avoir pris connaissance des dispositions et recommandations fédérales en matière de santé.

## Comment se décompose votre adhésion 2024 à la section ASPTT Agen Cyclotourisme:

Le bureau a validé la cotisation section, retour au montant initial, soit 15,00€ pour tous les adhérents.

### Quelques exemples

#### **Adhérent avec Licence PREMIUM de la FSASPTT.**

Licence PREMIUM (assurance + cotisation à la fédération) + Droit Accès au Club (DAC = cotisation omnisport ASPTT AGEN) + Droit Accès à l'Activité (DAA = cotisation section).

Licence PREMIUM :	<b>23,00€</b>
Droit Accès au Club :	<b>10,00€</b>
Droit Accès à l'Activité :	<b>15,00€</b>
Total :	<b>48,00€.</b>

#### **Adhérent avec une licence FFvélo (formule Petit Braquet)**

Licence ACCESS à la FSASPTT (cotisation à la fédération FSASPTT) + Droit Accès au Club (DAC = cotisation omnisport) + Droit Accès à l'Activité (DAA = cotisation section) + Licence FFvélo (assurance + cotisation à la Fédération Française de Cyclotourisme).

Licence ACCESS * :	<b>8,00€</b>
Droit Accès au Club :	<b>10,00€</b>
Droit Accès à l'Activité :	<b>15,00€</b>
Licence FFvélo (Pt braquet) :	<b>48,50€</b>
Total :	<b>81,50€.</b>

#### **Adhérent avec une licence FFH (loisir).**

Licence ACCESS à la FSASPTT (cotisation à la fédération FSASPTT) + Droit Accès au Club (DAC = cotisation omnisport) + Droit Accès à l'Activité (DAA = cotisation section) + Licence FFH (assurance + cotisation à la fédération FFH).

Licence ACCESS * :	<b>8,00€</b>
Droit Accès au Club :	<b>10,00€</b>
Droit Accès à l'Activité :	<b>15,00€</b>
Licence FFH (loisir) :	<b>31,00€</b>
Total :	<b>64,00€ €</b>

\* La licence ACCESS ne vous assure pas, c'est simplement une cotisation qui remonte à la FSASPTT, elle est obligatoire lorsque l'on prend une licence délégataire à la FFvélo ou à la FFH.

Nota : Les chiffres énoncés ci-dessus sont pour un adhérent adulte, voir le tableau ci-dessous qui récapitule les différentes possibilités.

Catégories	FSASPTT					FFCT						FFH	TOTAL cotisation annuelle	
	Cotisation FSASPTT			DAC Adhésion ASPTT Agen Omnisport	DAA Cotisation section cyclotourisme (4) (5)	Cotisation FFCT	Petit-Braquet		Grand-Braquet		Reversion à déduire ristourne Codep FFCT (5)			Option Revue FFCT 11 revues
	ASPTT PREMIUM (1)	Option Assurance vélo (2)	ASPTT ACCESS (3)				(RC + Défense Recours + Accident Corporel et Rapatriement)		(Petit-Braquet + Dommages à la bicyclette)					
	Assurance (RC + Défense Recours + Accident Corporel et...)		Assurance non	Assurance	Total	Assurance	Total							
Toutes	23,00 €			10,00 €	15,00 €								48,00 €	
Toutes	23,00 €	55,00 €		10,00 €	15,00 €								103,00 €	
Jeunes - 18 ans	23,00 €			10,00 €	- €								33,00 €	
Jeunes - 18 ans	23,00 €	55,00 €		10,00 €	- €								88,00 €	
Adultes			8,00 €	10,00 €	15,00 €	29,50 €	22,00 €	51,50 €		3,00 €	28,00 €		81,50 €	
Adultes			8,00 €	10,00 €	15,00 €	29,50 €			72,00 €	101,50 €	3,00 €	28,00 €	131,50 €	
Jeunes de 18 à 25			8,00 €	10,00 €	- €	13,00 €	22,00 €	35,00 €		3,00 €	28,00 €		50,00 €	
Jeunes de 18 à 25			8,00 €	10,00 €	- €	13,00 €			72,00 €	85,00 €	3,00 €	28,00 €	100,00 €	
Jeunes - 18 ans			8,00 €	10,00 €	- €	13,00 €	22,00 €	35,00 €		3,00 €	28,00 €		50,00 €	
Jeunes - 18 ans			8,00 €	10,00 €	- €	13,00 €			72,00 €	85,00 €	3,00 €	28,00 €	100,00 €	
Toutes			8,00 €	10,00 €	15,00 €							31,00 €	64,00 €	
Jeunes - 18 ans			8,00 €	10,00 €	- €							31,00 €	49,00 €	
<b>Famille</b>														
2ème adulte	23,00 €			10,00 €	10,00 €								43,00 €	
2ème adulte	23,00 €	55,00 €		10,00 €	10,00 €								98,00 €	
2ème adulte			8,00 €	10,00 €	10,00 €	14,00 €	22,00 €	36,00 €		3,00 €	28,00 €		61,00 €	
2ème adulte			8,00 €	10,00 €	10,00 €	14,00 €			72,00 €	86,00 €	3,00 €	28,00 €	111,00 €	
Jeunes de 18 à 25			8,00 €	10,00 €	- €	13,00 €	22,00 €	35,00 €		3,00 €	28,00 €		50,00 €	
Jeunes de 18 à 25			8,00 €	10,00 €	- €	13,00 €			72,00 €	85,00 €	3,00 €	28,00 €	100,00 €	
Jeunes de 6 à 18			8,00 €	10,00 €	- €	7,50 €	11,00 €	18,50 €		3,00 €	28,00 €		33,50 €	
Jeunes de 6 à 18			8,00 €	10,00 €	- €	7,50 €			61,00 €	68,50 €	3,00 €	28,00 €	83,50 €	
2ème adulte			8,00 €	10,00 €	10,00 €							31,00 €	59,00 €	

**Certificat médical notifiant la pratique du cyclotourisme de moins de 3 ans obligatoire uniquement pour la licence Prénium de la FSASPTT.  
Un certificat médical spécifique tous les ans est obligatoire pour la licence à la FFH,**

(1) La licence **ASPTT PREMIUM** de la FSASPTT est une licence omnisports, elle vous permet la pratique du cyclotourisme, en toute quiétude au niveau de l'assurance. Toutefois, elle ne vous permet pas de participer, gratuitement, aux organisations de la FFCT, qui vous considère comme non licencié. Il vous conviendra donc de payer les suppléments exigés par la FFCT.

La licence **PREMIUM** est **obligatoire** si vous avez souscrit votre licence délégataire (FFCT ou UFOLEP) dans un autre club.

La licence **PREMIUM** est **obligatoire** si vous participez à une autre activité au sein de l'ASPTT Agen, si cette activité, n'est pas couverte par une licence délégataire.

(2) La FSASPTT vous propose une assurance annuelle pour votre matériel (vélo et équipements vestimentaires) pour 55,00 Euros.

(3) La licence **ACCESS** de la FSASPTT, n'a pas d'assurance incluse, elle ne peut être souscrite que si elle est rattachée à une licence délégataire (FFCT, FFH ...) souscrite dans le club.

(4) La cotisation section cyclotourisme est de 10,00 € à partir du deuxième adhérent d'une famille et gratuite à partir du deuxième adhérent de - de 25 ans.

(5) Reversion suite à ristourne Codep47 FFCT de 3 € par licence.

# Liste des documents joints :

*Merci de prendre connaissance des documents listés ci-dessous, ce n'est pas utile de les imprimer, ils seront à votre disposition lors de votre prise de licence.*

## **Licence FSASPTT :**

- *Le questionnaire de santé (cerfa N° 15699\*01).*

## **Licence FFVélo :**

- *Le questionnaire de santé de la FFVélo.*